Droits chap. 10 Le recours

1. L’organisation du CPH
2. Définition

Juridiction d’exception, de premier degré qui gère les conflits individuels du travail, du secteur privé qui nait à l’occasion du contrat de travail. C’est une juridiction paritaire, nombre égale de conseillés salariés et conseillés employeur, les magistrats non professionnels

1. Son organisation

5 sections autonomes VOIR feuille

Chaque section est composée de 3 employeurs et 3 salariées, 1 et 1 pour le bureau de conciliation et 2 et 2 pour le bureau de jugement

1. Les compétences

* Géographiques ou territorial
* D’attribution (selon nature du litige)

Cas particuliers : Des cas où ce n’est pas le conseil de prud’hommes, quand c’est le licenciement d’un représentant du personnel 🡪 tribunal administratif

Contestations collectifs (grèves) 🡪 TGI

Contestation de la création de logiciel 🡪 TGI

Délit d’entrave 🡪 Tribunal correctionnel

1. La procédure devant le CPH

Schéma sur poly